

# SEANCE DU 13 MAI 2013

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	14
- votants :	14

L'an deux mille treize, le treize mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Françoise PERON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 mai 2013.

**Présents :** Françoise PERON, Henri KEROUEDAN, Brigitte LE BRAS, Monique SALAÛN-LE BAUT, Thérèse DOURMAP, Nicolas LE MOAL, Bernard KERDONCUFF, Philippe KERDRAON, Jacques MEVEL, Françoise DAUTREME, Yann CREISMEAS, Monique DRILLET, Pierre CAMBON, Marie Line MAHE

**Absents :**

absents sans procuration : François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT

**Procurations :**

**Secrétaire de séance :** Henri KEROUEDAN

## *Ordre du jour :*

- Travaux d'aménagement urbain du Centre-Bourg : décision suite à CAO
- Marché travaux « Cellule commerciale » : avenant supérieur à 5% lot 1 « VRD »
- Avis du Conseil sur le projet de ZAC de la Commune de DAOULAS
- Participations intercommunales 2013 :
  - Extension de l'Ecole de Loperhet dans le cadre de la scolarité bilingue
  - Ecole de Musique intercommunale : dépenses de fonctionnement
  - Micro crèche « les Marmouzigs »
- Subventions 2013 aux associations
- Renouvellement de l'ATESAT
- Budget Eau : admissions en non-valeur

Le quorum vérifié, Françoise PERON ouvre la séance. Les comptes rendu des deux dernières séances (30 mars 2013 et 2 avril 2013) sont validés. Marie-Line MAHE a transmis les remarques suivantes :

Un point de l'ordre du jour initial est retiré :

- Marché travaux « Salle Polyvalente » : avenant inférieur à 5% lot 5 « étanchéité-couverture ».

Les avenants en plus et en moins seront vus globalement en fin de marché.

## **TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN DU CENTRE-BOURG :** **DECISION SUITE A LA C.A.O. DU 26 AVRIL 2013**

Rappel de la procédure suivie :

L'objet du programme de travaux consiste en un aménagement urbain du Centre-Bourg, dans le cadre du programme global de réaménagement des espaces et bâtiments publics. Les travaux de cette première tranche concerneront les abords des nouveaux bâtiments, les réseaux implantés sur le site, l'amélioration des conditions de sécurité et d'accessibilité et l'aménagement paysager de l'« hypercentre-bourg ».

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) a été présenté aux Elus en mars 2013 par l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de A3 PAYSAGES et de B3I. Ceci a marqué la fin de la phase « étude » du dossier. L'avis d'appel public à la concurrence a été adressé à la publication le 22 mars 2013 (Télégramme et Ouest-France), ainsi qu'à la plateforme de dématérialisation « Bretagne-marchés publics ». La date limite de réception des offres a été fixée au 15 avril 2013.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 15 avril 2013 pour l'ouverture des plis.

Pour le lot 1 « terrassement-voirie-réseau », 3 offres conformes ont été reçues. Pour le lot 2 « aménagements paysagers », 5 offres ont été reçues. L'analyse des offres a eu lieu lors de la CAO du 26 avril 2013.

Le lot 1 comporte une tranche conditionnelle concernant la réalisation du parc de stationnement bordant l'impasse des Alouettes, ainsi qu'une option : le sablage de l'enrobé Goasq (plus value).

L'option a été retenue par la CAO.

Le lot 2 comporte cette même tranche conditionnelle, ainsi qu'une tranche conditionnelle 2 concernant l'aménagement du chemin piéton bordant l'Ecole.

Le lot 2 comporte également les options suivantes :

- 1 : mise en œuvre de béton lavé en remplacement des pavés granit (moins value) ;
- 2 : mise en œuvre de dalles granit en remplacement des dalles de Kersanton (moins value) ;
- 3 : fourniture de mobilier (bancs et fauteuils) (plus value) ;
- 4 : fourniture de jardinières (plus value).

Seule l'option 1 a été retenue par la CAO.

C'est l'entreprise JO SIMON, moins disante, qui a été retenue pour les deux lots. Le détail de l'offre apparaît comme suit :

lot	estimatif	entreprise	Détails de l'offre	Montant HT
1 terrassement-voirie- réseau	Tranche ferme avec option sablage : 170 575 € HT Tranche conditionnelle 1 <i>stationnement mairie</i> : 31 050 € HT	<b>JO SIMON</b>	Base : 144 170,00 HT Option : 21 750,00 HT  Tr cond 1 : 27 047,50 HT	192 967,50 € HT
2 aménagements paysagers	Tranche ferme : 125 593 HT Tranche conditionnelle 1 : + 18 245 HT Tr cond 2 <i>chemin piéton</i> : + 18 895 HT Option 1 béton lavé : - 20 700 HT	<b>JO SIMON</b>	Base : 111 574,50 HT  Tr cond 1 : 17 859,30 HT Option 1 : - 19 320,00 HT  Tr cond 2 : 13 260,00 HT	123 373,80 € HT
<b>TOTAL</b>	324 763,00 € HT			<b>316 341,30 € HT</b>

Après en avoir débattu, les Membres du Conseil Municipal, par 13 voix pour, 1 abstention (Marie-Line MAHE), 5 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) :

- approuvent les choix de la CAO ;
- autorisent le Maire à signer le Marché et toute pièce afférente.

## **MARCHE TRAVAUX « CELLULE COMMERCIALE » :** **AVENANT SUPERIEUR A 5% LOT 1 « VRD »**

La Commission d'Appel d'Offres du 15 avril 2013 a examiné un avenant au lot 1 « VRD » de l'entreprise CRENN, dans le cadre du marché de la rénovation du local commercial situé 35 rue Ar Mor. Il s'agit de la démolition de la partie suspendue située à l'arrière de l'immeuble qui constituait les anciens sanitaires. Dans un premier temps, il était envisagé d'effectuer cette démolition en régie. Mais, pour des raisons techniques liées à la sécurité, ce travail ne peut être effectué que par une entreprise qualifiée. Cela justifie l'avenant proposé.

**-Avenant supérieur à 5% (examiné par la CAO du 15 avril 2013) :**

lot	Montant initial HT	Plus value	Nouveau montant	En %
1) VRD	15 457,47	4 253,41	19 710,88	27,51 %

Après en avoir débattu, les Membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 abstention (Monique DRILLET), 1 voix contre (Marie-Line MAHE), 5 absents sans procuration (Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT, François-René JOURDROUIN) :

-approuvent l'avenant décrit ci-dessus ;

-autorisent le Maire à signer ce document.

## **AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE ZAC DE LA COMMUNE DE DAOULAS**

Françoise PERON expose au Conseil le contexte lié au dossier :

La Commune de DAOULAS est engagée depuis plusieurs années dans la procédure de révision de son document d'urbanisme. L'étude arrive à son terme et le PLU est mis à l'enquête publique du 13 avril au 15 mai 2013.

Commune riveraine, la Commune de LOGONNA est appelée à participer à la procédure en qualité de personne publique associée.

C'est à ce titre que le Conseil Municipal est appelé à donner un avis sur le projet de ZAC prévue au P.L.U de DAOULAS.

Françoise PERON expose une synthèse de l'avis que peut rendre le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA :

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de DAOULAS respecte le principe de compatibilité à l'égard du SCOT du Pays de Brest. Il s'inscrit dans la logique et dans l'esprit de ce document qui s'est fixé pour but d'organiser l'urbanisation dans le respect du développement durable.

**Le SCOT du Pays de Brest identifie DAOULAS comme « pôle d'équilibre ».** Cela signifie qu'il s'agit d'une Commune reconnue « ville centre », avec vocation commerciale et économique.

-L'existence de ce pôle économique intermédiaire permet un équilibre des flux routiers et limite les déplacements des habitants des communes environnantes vers la métropole urbaine de Brest. Cela s'inscrit bien dans les objectifs du développement durable.

-La Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas, associée aux travaux sur le SCOT, et impliquée dans l'élaboration du Plan des Déplacements, a souhaité répondre aux besoins de la population installée dans l'aire de ce pôle d'équilibre en créant une ZAC intercommunale accueillant et regroupant les principaux points de chalandise du secteur, en continuité de l'espace urbain de DAOULAS.

La vitalité démographique et économique des communes environnantes (Logonna, L'Hôpital-Camfrout, Irvillac, Saint-Eloy, Dirinon) est directement liée au devenir et aux orientations d'aménagement de Daoulas. En effet, les habitants de toutes ces communes trouvent emploi, services et biens de consommation sur le territoire de la Commune de Daoulas.

Les travaux actuels pour l'élaboration du PLU de la Commune de Logonna confirment ce constat : on ne prévoit pas de zone artisanale ou commerciale, dans la mesure où les besoins de la population dans ce domaine sont satisfaits à Daoulas, agglomération distante de 4 km.

**Le projet ZAC prévu dans le PLU de la Commune de DAOULAS, tel que proposé à l'enquête publique en cours, apparaît donc comme répondant parfaitement aux enjeux actuels de préservation de l'environnement et de politique du développement durable, tout en assurant la pérennité d'un développement équilibré des communes environnantes, et notamment de LOGONNA.**

Les Membres du Conseil sont donc appelés à rendre un avis favorable au projet de ZAC de la Commune de DAOULAS.

Le débat s'engage :

Marie-Line MAHE rappelle que la Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC) s'est prononcée défavorablement à la création des nouveaux locaux commerciaux « Super U » et « Monsieur Bricolage ». Elle considère que les termes de développement durable avancés par Françoise PERON sont galvaudés. On ne doit pas détruire 20 ha de terre agricole, alors qu'il existe déjà une ZAC à Dirinon.

Françoise DAUTREME lui répond que la zone de Dirinon est destinée à recevoir des bureaux, difficiles à mélanger avec des activités d'artisan et des surfaces commerciales.

Marie-Line MAHE dit aussi que les opposants de la ZAC ne sont pas contre l'existence d'emplois sur le secteur de Daoulas.

Monique DRILLET est favorable au principe de la création de la ZAC, car elle soutient les actions allant dans le sens de l'emploi et du développement économique. Toutefois, elle précise qu'après avoir discuté avec des agriculteurs locaux, elle pense qu'il est dommage de ne pas conserver une partie des terres concernées pour des activités agricoles de type maraîchage.

Françoise PERON, à propos de l'utilisation des terres agricoles, précise qu'une étude est en cours sur 3 communes du Pays de Brest (dont la Commune de LOGONNA) pour comptabiliser les terres potentiellement agricoles et non exploitées. Le but de l'étude est de proposer des surfaces agricoles en secteur littoral pour des productions respectueuses de l'environnement. Ces terres, souvent en friche, sont évaluées à 150 ha sur la Commune de LOGONNA.

Yann CREISMEAS se prononce favorablement à la ZAC. La zone commerciale est condamnée du fait de la saturation de l'espace. Les mises aux normes des magasins sont impossibles à mettre en œuvre. Toutefois, il considère que l'espace prévu pour la ZAC paraît très vaste.

Marie-Line MAHE affirme que les magasins pourraient être rénovés sans changer de localisation.

Françoise PERON précise que l'espace commercial actuel, imbriqué dans l'espace dédié à l'Ecole Maternelle, à la Maison de Retraite et à la Cuisine Centrale intercommunale, compromet aussi le développement de ces locaux dédiés aux services à la personne.

Le débat s'achève.

Après en avoir délibéré, **les Membres de l'Assemblée rendent un avis favorable au projet de ZAC intercommunale à DAOULAS**, par 13 voix pour, 1 contre (Marie-Line MAHE), 5 absents sans procuration (François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT)

## **PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2013 :** **CONVENTION DE PARTENARIAT : EXTENSION DE L'ECOLE DE LOPERHET** **DANS LE CADRE DE LA SCOLARITE BILINGUE**

Françoise PERON rappelle au Conseil que les Communes du Canton de Daoulas ont eu à se prononcer en 2005 sur la mise en place de la filière bilingue publique Français-Breton. Il a été décidé à cette date que les élèves de Maternelle seraient scolarisés à Daoulas, ceux de Primaire à Loperhet, les Collégiens à Plougastel et les Lycéens à Brest. Une convention a été signée. Se fondant sur les art. L 5221 – 1 et 2 du CGCT, elle prévoyait le recours à une deuxième convention (spécifique) en cas d'investissement lourd sur l'ouvrage d'utilité commune que constitue l'école intercommunale bilingue.

Le développement de cette filière a nécessité des investissements importants dans les locaux de l'école communale de Loperhet. Ces travaux ont été subventionnés par le Conseil Général et aussi par l'Etat. La part résiduelle à la charge des Communes concernées s'élève à 78 331,55 €.

La participation à l'investissement demandée à la Commune de LOGONNA-DAOULAS s'élève à 9 043,77 €. Elle sera réglée en deux versements, l'un en 2013, l'autre au Budget 2014.

La Convention de partenariat détaillant les modalités de participation est proposée au vote.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, par 13 voix pour, 1 abstention (Nicolas LE MOAL), 5 absents sans procuration (François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT) :

-approuve les termes de la convention, et notamment le montant de la participation communale à l'investissement de l'extension de l'école bilingue ;

-autorise le Maire à signer le document.

## **PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2013 :** **ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE :** **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Sur le territoire de la CCPLD, il y a 2 écoles intercommunales de musique : Landerneau et Loperhet. Ces établissements sont ouverts non seulement aux scolaires, mais aussi aux habitants des communes qui paient leur inscription annuelle selon un barème basé sur le QF.

Le Conseil Général et la CCPLD versent leur subvention annuelle.

Concernant l'école de musique de Loperhet, les communes participantes (Loperhet, Daoulas, Logonna, L'Hopital-Camfrout, Saint-Eloy et Irvillac) apportent une participation pour les frais de fonctionnement.

Le principe de cette participation financière est inscrit dans la convention signée entre les communes. Elle est prévue tous les ans au Budget Communal sous forme d'une évaluation, dans l'attente des éléments financiers établis par la Commune de LOPERHET.

La participation demandée à la Commune de LOGONNA s'élève à 14 555,37 €. Elle correspond aux dépenses engagées en 2011 et en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 14 voix pour, 5 absents sans procuration (François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT), approuve le montant de la participation demandée en 2013 pour le fonctionnement de l'école de musique intercommunale.

## **PARTICIPATIONS INTERCOMMUNALES 2013 :** **MICRO CRECHE « LES MARMOUZIGS » A LOPERHET**

Dans le cadre de la politique intercommunale Enfance-Jeunesse, 2 micro-crèches ont été créées, l'une à Daoulas, l'autre à Loperhet. Une participation annuelle est demandée aux communes partenaires pour les coûts de Fonctionnement et d'Investissement.

Concernant la micro-crèche de Loperhet, la participation demandée à la Commune de LOGONNA en 2013 s'élève à 6 104,77 € au titre du Fonctionnement et 5 774,41 € au titre de l'Investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil, par 14 voix pour, 5 absents sans procuration (François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT), approuve le montant de la participation demandée en 2013 pour le fonctionnement et l'investissement de la micro-crèche intercommunale « les Marmouzigs ».

## SUBVENTIONS 2013 AUX ASSOCIATIONS

La Commission « Associations-Jeunesse-Loisirs » a examiné les demandes de subventions reçues par la Commune. Monique SALAÜN-LE BAUT, Adjointe en charge de ce dossier, présente les propositions de la Commission :

<b>ASSOCIATION</b>	<b>MONTANT</b>
ASSOCIATION ASAMBLES	700
AMICALE LAIQUE DAOULAS/LOGONNA	500
LOG'A RYTHMES	400
ASSOCIATION « LE P'TIT CINE »	350
CLUB CULTURE ET LOISIRS	250
ASSOCIATION DES RETRAITES	200
B.A.M.	432
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE	2500
BIBLIOTHEQUE DE LOGONNA	1095
CHARNAVAL	800
ASSOCIATION SPORT BIEN-ETRE	380
FOOTBALL ASSOCIATIF DE LA RADE	1400
LES ARCHERS LOGONNAIS	700
SOCIETE DE CHASSE COMMUNALE DE LOGONNA	200
AMICALE DES OFFICIERS MARINIERS	120
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES	120
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS	120
ASSOCIATION LUD'AUTISME	200
AMICALE DES AIDES MENAGERES	150
CHORALE KAN AR VAG	50
AR FROUD BIRVIDIG	110
PATCHWORK PAYS DE DAOULAS	20
BUGALE AMAN	190
AAPP ASSO PECHE DAOULAS	128
JUDO CLUB CANTON DE DAOULAS	170
ELORN OLYMPIQUE LANDERNEAU	40
ELORN HANDBALL	100
PAYS DE LANDERNEAU ATHLETISME	180
TENNIS CLUB CAMFROUTOIS	80
UNION RUGBYSTIQUE LANDERNEAU	30
M.P.T. LANDERNEAU	40
CYCLO CLUB CANTON DAOULAS	20
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE COAT MEZ	781
ASSOCIATION JARDIN D'EVEIL	70
AVEC TOI MARGOT	200
AMICALE DES MAIRES DU CANTON	160
A.B.V. AGRICULTEURS DU BASSIN VERSANT DE L'ELORN	50
SOLIDARITE PAYSANS 29	50
AMICALE POUR LE DON DU SANG – CANTON DE DAOULAS	50
ASSOCIATION TREZERIEEN	100
CIDFF (info droits des femmes et des familles)	100
SECOURS CATHOLIQUE	300
SECOURS POPULAIRE	300
SENIBOLO/AFRICOBENDY	600
	<b>14536</b>

Après en avoir débattu, l'Assemblée, par 14 voix pour, 5 absents sans procuration (François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT), décide d'accorder les subventions proposées dans le tableau ci-dessus.

## **RENOUVELLEMENT DE L'ATESAT**

14 voix pour, 5 absents sans procuration (François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT)

## **BUDGET EAU : ADMISSIONS EN NON-VALEUR**

14 voix pour, 5 absents sans procuration (François-René JOURDROUIN, Véronique LE MOAL, Danièle QUEMENEUR, Véronique FRAGNI, Rémi PRIGENT)

## **AFFAIRES DIVERSES - INFORMATIONS :**

### **Gestion des déchets verts :**

Comme cela a été annoncé voici quelques mois, l'aire de collecte des déchets verts de Kerjean va être définitivement fermée. Elle était destinée aux riverains uniquement et ne répondait plus aux normes. Un service de collecte itinérant (remorque) va être mis en place. Il sera accessible à tous les habitants. Un calendrier correspondant à 6 points de collecte successifs sur la Commune va être instauré.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire  
Françoise PERON

Le Secrétaire de Séance  
Henri KEROUEDAN